



Résolution N° 9

GA-2022-90-RES-09

Objet : Rapport financier et états financiers de l'exercice 2021

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 90^{ème} session à New Delhi (Inde) du 18 au 21 octobre 2022,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2022-90-REP-02 présenté par le Secrétariat général, intitulé « Rapport financier et états financiers de l'exercice 2021»,

PRENANT ACTE du rapport GA-2022-90-REP-03 relatif à la gestion administrative et financière d'INTERPOL en 2021, présenté par les auditeurs externes,

AYANT À L'ESPRIT l'article 7.8 du Règlement financier,

NOTE que le Rapport financier et les états financiers de l'exercice 2021 ont été préparés conformément au Règlement financier de l'Organisation ;

APPROUVE le Rapport financier et les états financiers de l'exercice 2021 comme étant conformes aux articles 6.2 et 6.3 du Règlement financier ;

DONNE QUITUS de sa gestion au Secrétaire Général conformément au Règlement financier pour 2021 ;

APPROUVE la modification suivante concernant le Fonds de réserve générale :

- Augmentation de 7 540 000 EUR du montant du Fonds de réserve générale.

Adoptée